

OBLIGATIONS EMPLOYEURS EN SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL



OBJECTIF DE LA FORMATION



Comprendre les principales obligations réglementaires en matière de santé et sécurité au travail afin d'assurer la conformité de son entreprise et de structurer efficacement sa démarche de prévention.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



- Identifier les principales obligations de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail.
- Organiser les actions de prévention obligatoires au sein de son entreprise.
- Mettre en place un suivi efficace des obligations réglementaires et des documents associés.
- Prioriser les actions à engager afin d'améliorer durablement la prévention des risques professionnels.

CONTENU



- **Les fondamentaux de la prévention** : les principes généraux de prévention, les responsabilités de l'employeur, les responsabilités civile et pénale, les principaux acteurs de la prévention (employeur, salariés, CSE, service de prévention et de santé au travail, Inspection du travail, CARSAT...).
- **Les principales obligations réglementaires** : le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), le programme annuel ou plan d'actions de prévention, les affichages obligatoires, les registres obligatoires, les vérifications périodiques réglementaires, les formations et informations obligatoires des salariés, l'organisation des secours (secourisme, incendie, évacuation).
- **Organiser efficacement sa prévention** : identifier les obligations applicables à son activité, planifier les actions dans le temps, assurer le suivi des formations et des vérifications, mettre à jour les documents réglementaires, se préparer à un contrôle.
- **Les obligations souvent oubliées** : les erreurs les plus fréquemment rencontrées, les conséquences d'un manquement, les bonnes pratiques pour rester en conformité, construction d'une feuille de route simple pour son entreprise.

PUBLIC

Toute personne concernée par la prévention des risques professionnels : Chef d'entreprise à partir d'un salarié, directeur d'entreprise ou d'établissement, DRH, RRH, RH, responsable HSE/QSE, manager, élus de CSE, membre du CSSCT, référent prévention, salarié désigné compétent...

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF

1 à 6 personnes.

DURÉE

Une demi-journée journée (3h30) en présentiel.

SESSIONS

Formation intra entreprise. Calendrier sur mesure.

INTERVENANT

Intervenant en prévention des risques professionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Grille d'évaluation continue.

VALIDATION

Remise d'une attestation de formation.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Oui, nous consulter afin d'adapter la formation.

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

Contactez-nous pour organiser votre formation et vous inscrire. Délai d'accès à la formation : un mois à partir de la signature de la convention.

CONTACT



09 81 68 53 52



contact@queoris.fr



www.queoris.fr

OBLIGATIONS EMPLOYEURS EN SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES



Méthodes et moyens pédagogiques mobilisés :

- Apport d'informations théoriques et de connaissances.
- Diffusion d'un diaporama complété éventuellement d'illustrations sur paperboard et de visionnage de vidéos.
- Échanges et partages d'expériences.
- Études de cas spécifiques à l'activité de l'entreprise et aux situations rencontrées par les participants.

Supports pédagogiques fournis au participant :

- Fourniture d'un mémento récapitulatif (papier ou dématérialisé).
- Fourniture de ressources pédagogiques institutionnelles dématérialisées.

PUBLIC

Toute personne concernée par la prévention des risques professionnels : Chef d'entreprise à partir d'un salarié, directeur d'entreprise ou d'établissement, DRH, RRH, RH, responsable HSE/QSE, manager, élus de CSE, membre du CSSCT, référent prévention, salarié désigné compétent...

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF

1 à 6 personnes.

DURÉE

Une demi-journée journée (3h30) en présentiel.

SESSIONS

Formation intra entreprise. Calendrier sur mesure.

INTERVENANT

Intervenant en prévention des risques professionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Grille d'évaluation continue.

VALIDATION

Remise d'une attestation de formation.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Oui, nous consulter afin d'adapter la formation.

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

Contactez-nous pour organiser votre formation et vous inscrire. Délai d'accès à la formation : un mois à partir de la signature de la convention.

CONTACT



09 81 68 53 52



contact@queoris.fr



www.queoris.fr